

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI

Commune (ou EPCI) de :ESTAIRE.....

DATE : 05/06/2026

AIDE A LA REDACTION DE VOTRE PEDT/PLAN MERCREDI

Vu pour être annexé à la délibération n°97/109 du 01/07/2026


Madame le Maire,
Dorothee BERTRAND,

La secrétaire de séance,
Augustine VILLE,




DONNEES GENERALES

Nom et prénom de l'él(u) référent :	Méghann WILLEMS
Fonctions précises:	Adjoint au service Enfance Jeunesse Education
Adresse administrative:	Place de l'hôtel de ville 59940 ESTAIRES
Téléphone :	03/28/42/95/60
Adresse électronique :	mwillems@6ville-estaires.fr
Périmètre du territoire concerné : Indiquer le nom des collectivités concernées	Commune (s) ESTAIRES EPCI CCFL Autre – Précisez
Nom des différentes communes participant au projet le cas échéant :	ESTAIRES

ELABORATION DU PROJET

- La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. La commune s'appuie aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire

CONTRIBUTIONS AU PEDT/PLAN MERCREDI

Liste des acteurs locaux (dénomination des structures partenaires) contribuant à la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi.	Dorothée BERTRAND, Maire Meghann WILLEMS, adjoint au service enfance jeunesse éducation Mme Smis, directrice de l'école maternelle des petit chatelains Mme Lenglard, directrice du groupe scolaire Prévert Pergaud Mme Ezelin, CPE M Rath, directeur de l'Institution Sacré Cœur Mme Lenoir et M Blanchard représentants des parents d'élève des écoles publiques Mme Descamps, Directrice enfance jeunesse éducation culture M Chihab, directeur des activités périscolaires
Nom et prénom du coordinateur de la collectivité désigné par le maire ou le président de la collectivité :	Virginie DESCAMPS,
Fonction :	Directrice enfance jeunesse éducation culture
Adresse :	Place de l'hôtel de ville
Téléphone :	06/72/15/59/78
Adresse électronique :	vdescamps@ville-estaires.fr

PUBLICS CONCERNES

Nombre total d'enfants concernés par le PEDT/Plan mercredi :	442			
	Moins de 6 ans :	30	Plus de 6 ans	30

NOMBRE ET LISTE DES ECOLES FREQUENTEES PAR LES ENFANTS

Ecoles	publiques	privées	total
Ecoles maternelles	Les petits chatelains	Institution Sacré cœur	2
Ecoles élémentaires	Groupe scolaire Prévert/Pergaud	Institution Sacré cœur	2

Liste des écoles concernées :

Ecole maternelle les petits chatelains

Groupe scolaire Prévert/Pergaud (Primaire)

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux est une phase essentielle pour déterminer les enjeux éducatifs et les objectifs qui en découlent. Il est précis et fait apparaître une volonté d'améliorer l'existant (réponses à des besoins non satisfaits, prise en compte des atouts et des contraintes locales).

Activités périscolaires et extrascolaires existantes (en dehors de celles organisées le mercredi) :

Garderie périscolaire matin et soir (labélisée DDCE)
 Restauration scolaire (labélisée DDCE)
 Accueil de loisirs petites et grandes vacances maternel et primaire (2 ans ½ à 17 ans)
 Activités jeunes (12-17 ans)
 Crèche (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Nombre d'enfants estimé participant à ces activités

Moins de 6 ans : 406
 Plus de 6 ans : 560

Besoins répertoriés

Développer les temps passerelles sur chaque service (crèche-école/périsco-crèche/ACM)
 Développer l'offre ados sur les temps périscolaires)
 Accentuer le travail en partenariat avec les associations du territoire
 Promouvoir la culture et le sport sur l'ensemble des temps d'accueil des enfants
 Développer l'accueil inclusif et favoriser la mise en place
 Améliorer la communication et l'échange d'informations au sein du territoire

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Plan Mercredi

Infrastructures, locaux disponibles, associations présentes sur le territoire, ressources humaines etc.

Permettre aux familles de concilier vie de famille et professionnels
 Développer des partenariats inter services (crèche/plan mercredi)
 Développer les partenariats avec les associations du territoire
 Locaux adaptés à l'accueil du jeune public
 Flexibilité de l'accueil (journée complète ou demi-journée ; avec ou sans restauration ; garderie matin et soir)

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans la mise en œuvre du Plan mercredi

En matière de transports, de disponibilités des locaux, de mobilier adapté aux enfants de moins de 6 ans, de 6 ans et plus..., de compétences des différents temps, de personnel, d'intervenants (tissu associatif) etc.

Contraintes budgétaires et RH : temps de travail court sur les temps périscolaires (contrat 10h) avec nécessité de qualifications (BAFA)
 Structure éloignée du centre-ville avec la nécessité de mettre en place des transports pour se rendre au restaurant scolaire

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT/PLAN MERCREDI

Les enjeux sont ceux définis par la collectivité en matière de politique enfance et jeunesse (amélioration des résultats scolaires, réponse à des besoins sociaux, accessibilité aux activités etc.).

Les objectifs éducatifs sont pertinents au regard des besoins identifiés et cohérents avec les projets mis en œuvre dans les établissements scolaires (recherche de l'épanouissement de l'enfant, inscription dans une démarche globale, respect des rythmes de l'enfant etc.)

Enjeux éducatifs pour la collectivité	Le projet éducatif s'inscrit dans une démarche globale du parcours de l'enfant, intégrant la petite enfance dans le cadre de son projet de service. L'objectif principal est de placer l'enfant au cœur de nos préoccupations. Le PEDT est une feuille de route pour l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire qui permet d'assurer : - La continuité éducative - La cohérence des politiques locales - La complémentarité éducative, sociale et familiale Les valeurs partagées sont : - Le respect - La bienveillance - L'enfant acteur de son projet d'élève		
Objectifs éducatifs du PEDT/PLAN MERCREDI	- Garantir à tous les enfants, jeunes et familles un accès équitable à des accueils diversifiés et de qualité. - Encourager la qualité des activités proposées à travers le jeu, dans le but de favoriser l'épanouissement l'inclusion et la participation à la vie éducative, culturelle et citoyenne. - Développer l'autonomie et la socialisation des enfants et jeunes accueillis en encourageant la participation active et le bien-être, tous en assurant un encadrement par des professionnels qualifiés - Renforcer les liens entre les enfants et valorisant la solidarité, le dialogue, la communication « non-violente » et le respect de l'autre - Valoriser la mixité des publics pour faciliter le vivre ensemble dans un cadre bienveillant		
Articulation avec les projets d'école (Axes prioritaires des projets d'école)	. La communication . L'inclusion . L'environnement et la sécurité (citoyenneté)		
Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire (cf charte départementale)	Oui/Non	oui	Des temps d'échange ont été mis en place sous forme de réunion participative ou chacun définit sa notion de valeurs et d'axes stratégiques.
	A quelle fréquence ?		Les rencontres sont en moyenne d'une, tous les trimestres
Indicateurs répondant aux objectifs	Quantitatifs (nombre d'inscrits, participants)		10 personnes

Indicateurs répondant aux objectifs	Qualitatifs
Effets attendus sur les enfants ✓ <i>connaissances (savoir)</i> ✓ <i>capacités (savoir-faire)</i> ✓ <i>attitudes (savoir-être)</i> ✓ <i>enjeu (bien-être des enfants)</i> Effets attendus sur la politique enfance jeunesse <i>Education partagée, mutualisation des moyens, partenariats</i>	- Renforcer la cohérence éducative - Accompagner chaque enfant dans son parcours - Impliquer les familles - Développer une dynamique territoriale - Favoriser le bien-être au sein de chaque accueil A travers ce projet éducatif, la commune affirme sa volonté de proposer aux enfants, aux jeunes et à leurs familles un cadre bienveillant, sécurisant et épanouissant, qui favorise le développement de chacun dans le respect des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Le jeu y occupe une place essentielle comme support d'apprentissage, de découverte et de socialisation. Il permet à l'enfant d'expérimenter, de créer, de coopérer et de grandir tout en prenant plaisir à participer à la vie collective. L'inclusion et le vivre ensemble sont au cœur des actions menées. Chaque enfant et chaque jeune quelles que soient ses particularités, doit pouvoir être accueilli, reconnu et respecté dans sa singularité. La diversité devient ainsi une richesse favorisant l'ouverture aux autres, la tolérance et le respect mutuel. Enfin, la parentalité constitue un engagement collectif au service des habitants, porté par des valeurs humaines fortes et une ambition commune de permettre à chaque enfant et jeune de grandir et de devenir acteur de son territoire.

ARTICULATION DU PEDT/PLAN MERCREDI AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Contrat Territorial global (CAF)	2025-2029
Projet éducatif du service enfance jeunesse éducation culture	2026-2033
CONTRAT DE VILLE	
Ville vie vacances	
Contrat(s) dans le domaine culturel	Réseau Esperluette (convention intercommunale), Mise à disposition d'une d'umiste de l'école de musique (convention éducation nationale/mairie)
Quelle articulation, quelle mutualisation des moyens ?	Réalisation de convention de mise à disposition ou de mutualisation des locaux, du matériel sur les différents temps d'accueil (ACM/école/crèche/périscolaires)

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES LE MERCREDI

Il faut être attentif à ne pas proposer un empilement d'activités mais à organiser les temps de la journée afin de respecter les rythmes de l'enfant. La qualification, la durée et le taux d'encadrement doivent être adaptés à l'activité proposée

Participation financière des familles :

Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités :	Payant pour les activités après la classe :
	Tarif : Tarif :12 €/jour (prix en fonction du QF CAF)	Tarif : repas	Tarif : 0.36 cts/heure d'accueil (prix en fonction du QF CAF)

Activités	Structure / intervenant	Statut de l'intervenant (1, 2, 3 ou 4) et Qualification	Nombre d'enfants concernés		Accès	Niveau (x)	
			- de 6ans	Plus de 6 ansG		Initiation	Perfectionnement
<i>Exemple : Jeux d'éveil</i>	<i>Club des « Petits Loups »</i>	2 –			X	X	
<i>Plan mercredi</i>	Mairie	Directeur (BAFD) Fonction publique	30	30	x	x	
Crèche	Mairie	Directrice (IDE) Fonction publique	10	0	x		

PARTENAIRES ET RESSOURCES DU PROJET

Partenaires institutionnels - Précisez	Education nationale – DDCS- CAF
Partenaires associatifs : Précisez	Associations sportives, culturelles et artistiques de la commune
Autres - Précisez	
Place des parents dans le projet : quelle participation ?	Associations des parents d'élèves Organisation de moment de parentalité sur les temps d'accueil péri et extrascolaire
Modalités d'information des familles	Site de la ville Clic famille (logiciel de gestion du service enfance jeunesse) Sites écoles
Ressources locales : - ressources humaines - ressources matérielles (locaux, etc)	
Actions de formation envisagées	Journée pédagogique (1 x/an) pour les agents du service enfance jeunesse (animateurs/atsem)
Actions de formation souhaitées	La communication non violente/prévention règles d'hygiène et écrans/l'inclusion

BILAN ANNUEL ET MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir (réajustements).

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- ✓ *Procéder à une analyse qualitative sur les impacts du projet éducatif sur la population ciblée (donner une lisibilité des effets des réalisations);*
- ✓ *Réactualiser le diagnostic initial afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.*

Quelles sont les modalités d'évaluation envisagées ? (Champ d'évaluation, les indicateurs* quantitatifs et qualitatifs, le type de suivi...)	Questionnaires de satisfaction sur les temps d'accueil Guide du service pour la rentrée 2026-2027 Bilan annuel sur chaque service d'accueil
Selon quelle périodicité ? - mensuelle, - bimestrielle, - trimestrielle, - annuelle.	Expliquer : ☐ ☐ ☐ ☒ Les bilans sont réalisés en fin d'année avec un bilan qualitatif et quantitatif en lien avec les conventions CAF
Des outils d'évaluation sont-ils prévus ? Lesquels ?	☒ Des questionnaires de satisfactions sont en cours de réalisation pour les ACM

*Indicateurs possibles :

- ✓ temps de déplacement

- ✓ disponibilité des locaux et adaptation aux activités
- ✓ adaptation des activités au moment de la journée
- ✓ alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- ✓ alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- ✓ respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
- ✓ nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- ✓ taux de participation des garçons / des filles
- ✓ nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année
- ✓ évolution du taux de fréquentation des structures (médiathèque,...)
- ✓ évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- ✓ taux de fréquentation de l'accueil de loisirs
- ✓ existence et fréquence des temps de concertation
- ✓ élaboration de règles de vie collective partagées
- ✓ réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
- ✓ incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
- ✓ incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
- ✓ motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités
- ✓ incidence sur la politique éducative

Durée du PEDT/ PM : (4 ans maximum → Aout 2030)

Fait à, Estaires

le 01 / 07 /2026

Le préfet,

M Bertrand GAUME,

Le représentant légal de la collectivité



Dorothée BERTRANDY Maire

Direction des services Départementale de l'éducation
Nationale du Nord,

M Olivier COTTET,